

## Bulletin Hors série

Juillet 2016  
Janvier 2017

## SOMMAIRE

- Page 2**  
• SABOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ
- Page 3-4**  
• RAPPORT LANGLOIS ET POSITION DU MINISTÈRE
- Page 5**  
• VILLE DE PARIS-COURRIER HIDALGO
- Page 6**  
• OPÉRA DE PARIS
- Page 7**  
• RENCONTRE AVEC RÉGINE HATCHONDO (DGAC)
- Page 8**  
• PROLONGATION DE LA LOI "SAUVADET"
- Page 9**  
• BRÈVES
- Page 10**  
• REVALORISATION ATEA (ACCORD PPCR)

• **Directeur de la publication :**  
Claude Charles

• **Comité de rédaction :**  
Michel Ventula, Pascale Dubbert, Pascal Melet, etc.

• CPPAP 1111 S 05880  
• ISSN en cours

• **Imprimerie DSI**  
ZI de Naudon -  
31390 Carbonne

1,52 €

## CONGRÈS DU SNEA-UNSA À LILLE ( du 25 au 28 août 2016)

### Chers (es) collègues,

Ce dernier éditorial me remplit de tristesse mais également de joie. Ces 25 ans passés à la tête de notre organisation ont été une expérience humaine sans égale, où se sont mélangées angoisses et satisfactions. Riche de l'héritage que m'avaient laissé mes prédécesseurs, dont certains nous ont quittés trop tôt, je me suis efforcé d'écarter de mes actions, mon opinion personnelle en même temps que mon tempérament de fonceur.

Le syndicalisme, du moins celui auquel je crois, doit conduire ses actions avec opiniâtreté, sans se laisser tenter par le jusqu'au-boutisme qui anime certains syndicats dont on peut mesurer actuellement les conséquences et qui payeront à terme (j'en suis convaincu) une addition qui laissera des traces dans les urnes. Un édifice se construit avec patience et sagesse. Quels progrès réalisés en moins d'un siècle !!!

Il est loin, comme chantait Jacques BREL le temps où l'on travaillait 15 heures par jours le corps en laisse. Cette année, nous fêtons les 80 ans des premiers congés payés. Merci Monsieur BLUM.

Reste que de nombreux combats sont à mener, en particulier sur les conditions de travail qui nous sont toujours contestées. Nos amis de la Fédération UNSA-Territoriaux, dont 2 représentants siègent au CNFPT, nous soutiennent dans ce domaine.

Dans deux mois j'aurai le plaisir de vous faire part plus longuement de ce que m'a appris ce quart de siècle passé avec celles et ceux qui m'ont grandement aidé dans la mission que vous m'aviez confiée; qu'ils en soient ici remerciés.

Bonnes vacances et je compte sur vous à LILLE. ■



**Claude CHARLES**

## SABOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Depuis des mois, nous assistons à une remise en cause progressive, insidieuse, pour ne pas dire, à un sabotage en règle de notre profession d'enseignant artistique spécialisé.

Bien sûr, nous nous devons d'évoluer avec la société, ses codes, ses usages et ses contraintes. Nous ne prétendons pas être les seuls à détenir le savoir et la vérité sur l'apprentissage de nos disciplines artistiques. Mais cette terminologie même justifie à elle seule nos combats.

Discipline veut dire règles d'apprentissage à suivre, qu'elles soient d'ordre mécanique (en nous adaptant à la physiologie de chaque enfant) ou intellectuel (en développant peu à peu les réflexes d'écoute et de lecture indispensables pour acquérir l'autonomie nécessaire à la pratique instrumentale, vocale ou chorégraphique).

Quant à artistique, ce terme est pour nous synonyme de réalité esthétique ressentie, vécue.

Depuis 1991, on nous a enfermés dans un carcan administratif de plus en plus oppressant. Les sacro saintes règles de la Fonction Publique Territoriale, ses cadres d'emplois, son mode de recrutement, l'ignorance croissante du Ministère qui devrait être notre seul interlocuteur, celui de la Culture, tout ceci participe de cette sensation d'incompréhension grandissante qui gagne nos collègues, au fil des recrutements.

Le dévoiement de certaines pratiques pédagogiques, pour des raisons strictement comptables, comme la pédagogie de groupe, est actuellement l'exemple le plus flagrant de cette dérive.

Pourtant, nous assumons le choix fait, en 1991, de rester dans la Fonction Publique Territoriale, ex-Fonction Communale, alors que de nombreux collègues souhaitaient la création d'un corps de fonctionnaires en marge de tout, pour préserver notre indépendance pédagogique et culturelle.

Mais, pour ceux qui ont vécu cette période, force est de constater que nous avons (l'ensemble des syndicats) limité la casse, car ce corps indépendant dont rêvaient certains aurait disparu depuis longtemps alors que nos décrets particuliers nous ont protégés. Mais, à quel prix !

Alors que se sont multipliés les Centres de formation, puis les Pôles supérieurs, jamais nos professions et notamment celle d'enseignant spécialisé, pour laquelle de nombreux étudiants sont formés dans une totale méconnaissance de ce qui les attend, n'ont été autant remises en cause.

Nous avons, pour notre part, raté en 1991, la possibilité de faire inscrire dans nos décrets si particuliers et que certains cherchent à contourner, une simple phrase affirmant qu'en tant qu'enseignants artistiques territoriaux, nous suivions le calendrier scolaire. En clair, cela éviterait les sempiternelles questions des employeurs remettant en cause ce statut d'enseignant et les nombreuses questions des parlementaires qui ont toujours eu la même réponse: " les enseignants artistiques territoriaux ont droit à cinq semaines de congés légaux (comme d'ailleurs nos collègues de l'Education Nationale), les collectivités organisant leurs services comme elles le souhaitent, dans le respect du statut". Cette réponse constante a au moins le mérite de la clarté. Si les écoles de musique peuvent accueillir des élèves tout au long de l'année, les enseignants ne peuvent exercer que les missions pour lesquelles ils ont été recrutés ( et formés ! ), le face à face pédagogique, et pas des missions d'animation, de garderie,... et même de bibliothèque !

Après ce tableau que certains peuvent trouver pessimiste, comment corriger ces dérives?

Tout d'abord, il faut rester unis, établissement par établissement, mais aussi départementalement, autour du Syndicat, afin de faire entendre raison à des DAC et des DGS (Directeurs des Affaires Culturelles et Directeurs Généraux des Services) et aux élus, trop souvent mal informés.

Mais ceci ne suffit pas à faire "bouger" les lignes! C'est donc au plan national que, syndicalement, par des "rencontres", des réunions, des contacts, nous réaffirmons nos principes, nos besoins et nos inquiétudes. C'est vrai en direction du Ministère de la Culture, un peu moins en direction de celui de l'Intérieur, via la DGCL (Direction Générale des Collectivités Territoriales) dont nous dépendons. C'est donc dans cette direction que nous allons concentrer nos efforts dans les mois à venir, car c'est la DGCL qui arbitre au final nos statuts.

## RAPPORT LANGLOIS ET POSITION DU MINISTÈRE

*Rencontre Eric Denut , chargé de mission pour les Orchestres et les structures permanentes / SNEA-UNSA du 8 février 2016.*

Eric Denut a adopté dès le départ un ton plutôt rassurant et cadencé; il a insisté sur 4 points pour tenter de répondre à la question centrale, objet de notre rendez-vous : quelle est la position de l'Etat vis-à-vis du rapport Langlois ?

### GLOBALEMENT

Le rapport Langlois a servi de base de réflexion

*(et de discussion avec les organisations "représentatives"... qui ont été vues sept fois !)*

Mais le Ministère ne reprend pas à son compte les préconisations négatives qu'il contient. Sous réserve de validation par Régine Hatchondo, nouvelle directrice de la DGCA , Eric Denut préconise un développement de l'offre symphonique en France afin que l'Etat ne soit pas schizophrène, en développant l'offre de formation supérieure... en tenant compte des nouvelles régions, de l'existant et surtout des carences actuelles.

Il se base pour cela sur de l'emploi permanent.

Le deuxième axe est la labellisation des divers ensembles permanents, avec la redéfinition de certaines missions. En fonction des bassins géographiques, il est possible qu'il faille procéder à terme à de nouvelles fusions sur le modèle ONPL, et conforter aussi l'offre lyrique.

Pour les salles de concert, une possibilité serait d'établir une carte de France de salles baptisées Maison de l'orchestre ou Maison des orchestres (*Auditoriums existants, crédits pour mettre en conformité d'autres lieux destinés à recevoir des ensembles symphoniques*).

### DANS LE DÉTAIL

Après une brève introduction précisant que l'Etat, commanditaire du fameux rapport, n'entend pas suivre les recommandations de l'auteur à la lettre, Eric Denut cite quatre "pas de côté" qui, selon lui, mèneront à une vision beaucoup plus large et hexagonale de la politique musicale nationale.

- 1.** une meilleure observation des focus, liée au concept d'optimisation, permettra de déboucher sur un maillage plus rigoureux des structures musicales sur tout le territoire. Prenant appui sur la consultation des syndicats représentatifs, il entend persévérer dans cette démarche.
- 2.** Création des Conseils Symphoniques Régionaux, mais à condition de respecter une méthodologie : mise en place d'un règlement intérieur, d'un cahier des charges aboutissant à une convention labellisée par l'Etat.
- 3.** Création au minimum d'une Maison de la Musique dans chaque région lui paraît être une bonne idée, à condition cependant d'en changer la dénomination : c'est la musique symphonique qui doit être le fer de lance d'une telle structure et son nom doit comporter au moins le mot "orchestre". ex. Maison des Orchestres. Ces Maisons des orchestres devront répondre à un cahier des charges et une carte de France des lieux ainsi définis devra être établie, reprenant les auditoriums existants et recevant le cas échéant, si cela est possible dans le contexte budgétaire des crédits en investissement pour mettre en conformité certaines salles afin qu'elles puissent recevoir des orchestres symphoniques dans de bonnes conditions.  
In fine, cela évitera d'avoir des déserts musicaux en France, hors des grandes métropoles et loin des grands axes.
- 4.** Il convient ensuite, de créer et de gérer les nouveaux ensembles musicaux. Plus question de se contenter de petits chefs qui se battent avec leur petite entreprise culturelle. Il faudra attirer et retenir les grands chefs français qui viennent exceptionnellement diriger en France. Parmi eux, Emmanuel Krivine (depuis nommé à la tête de l'Orchestre National de France) et Stéphane Denève ont été cités.

## RAPPORT LANGLOIS ET POSITION DU MINISTÈRE

*Rencontre Eric Denut , chargé de mission pour les Orchestres et les structures permanentes / SNEA-UNSA du 8 février 2016.*

Dans une deuxième partie, notre interlocuteur a évoqué le déséquilibre musical de notre pays, par rapport à d'autres voisins tels que l'Allemagne ou la Belgique, où le maillage est nettement plus serré.

En citant 2 orchestres à Bruxelles, puis d'autres à Liège, Gand, Anvers, ..., il constate qu'un petit pays comme la Belgique possède des formations orchestrales professionnelles distantes de 100 kms au maximum les unes des autres. C'est loin d'être le cas en France qui, sur certains axes routiers ou autoroutiers, ne mentionne aucune formation sur plus de 500 kilomètres. L'Etat ne peut se priver d'une réflexion sur le maillage territorial, donc d'une réflexion sur une dynamique dans le paysage symphonique.

Compte tenu du poids des collectivités, il sera en soutien de celles qui souhaiteront abonder dans ce sens ; L'Etat travaille d'ailleurs dans le cadre de l'arrêté "labels" à définir, si cela fait sens et est possible, un niveau minimal d'intervention. Cependant tout doit encore faire l'objet de discussions avec les partenaires sociaux et professionnels, et d'une validation au niveau ministériel. De même, les lieux d'accueil devront faire l'objet d'une attention particulière : non seulement des architectes spécialisés en salles de spectacle et des acousticiens en musique classique seront recommandés mais aussi la jauge de chaque salle sera appréciée, entre 1500 et 2000 places de manière à répondre à la demande du public sans cesse croissant potentiellement grâce à l'essor démographique. Il cite plusieurs salles déjà existantes et déplore souvent l'exigüité de certaines d'entre elles, malgré un coût global important et un rajout budgétaire ridicule qui aurait été refusé à l'époque en échange d'une jauge plus importante.

L'ensemble de l'intervention de notre interlocuteur s'est voulu rassurante et constructive. Pas d'ingérence dans le planning des musiciens, pas de distinguo entre les postes qui bénéficient de tournées fréquentes et ceux qui en bénéficient moins ou pas du tout, mais plutôt une réflexion sur le contenu (innovant) des programmes afin de permettre un meilleur accueil de tous les publics.

**En conclusion, les principales préconisations du rapport Langlois ont fait l'objet d'un examen critique par la délégation musique à la DGCA, qui en tire des recommandations sensiblement différentes de celles de l'auteur et qui doivent encore être validées au niveau ministériel. La volonté d'accompagner le dynamisme du paysage orchestral français dans le contexte des nouvelles régions est affichée avec vigueur.**

## LES DÉRAPAGES DE LA VILLE DE PARIS

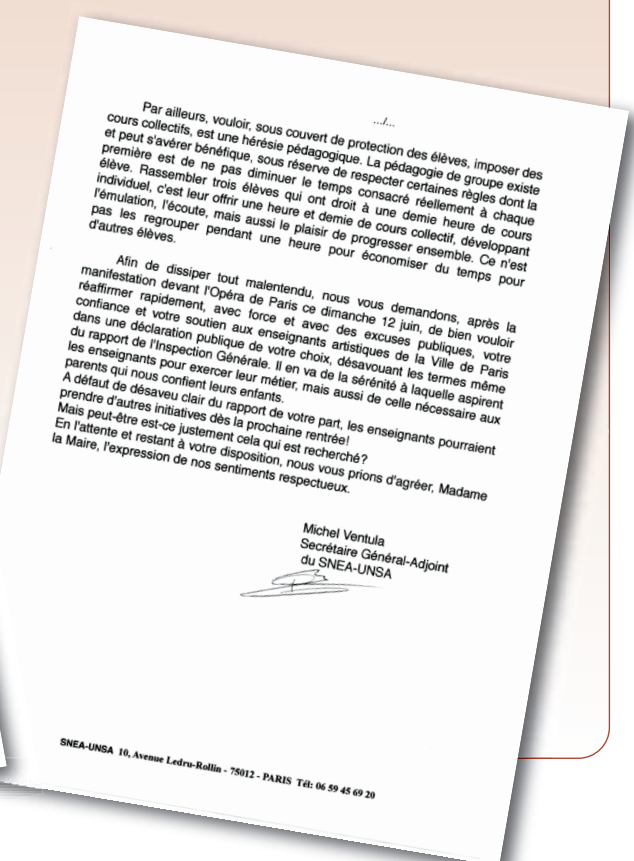
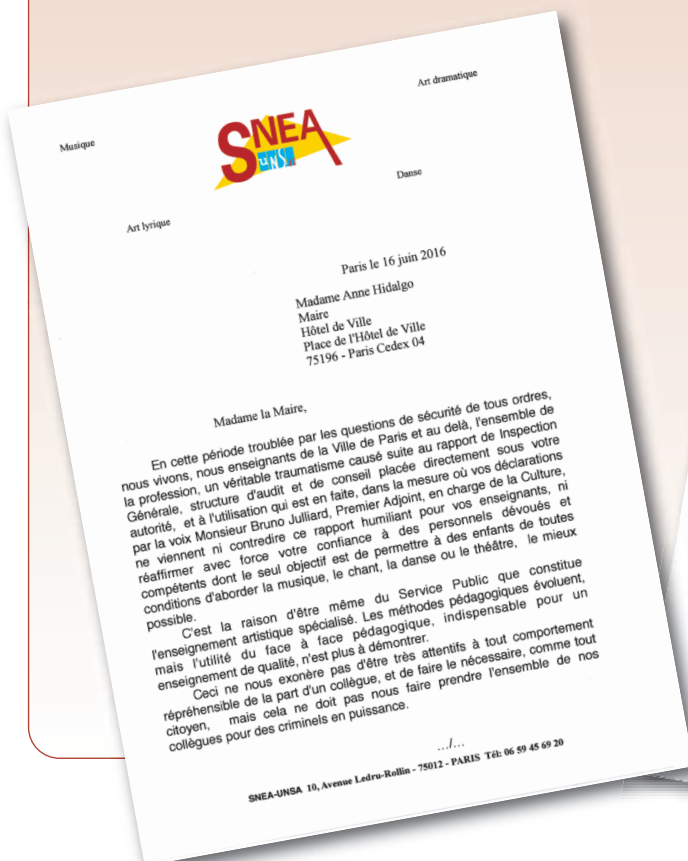
( ou comment casser un des fleurons culturels de la capitale )

A l'heure où nous mettons sous presse, et après des semaines de luttes, nos collègues parisiens des conservatoires municipaux, établissements qui formaient un magnifique maillage pour l'enseignement spécialisé, voient leur employeur remettre en cause les moyens pédagogiques sous couvert de réformes inacceptables. Nos collègues de l'animation, qui dispensaient des cours individuels, d'autant qu'ils étaient souvent recrutés niveau DE, se voient interdire ces cours individuels. Mais, suite à un rapport de l'Inspection générale prenant prétexte du comportement impardonnable de certains collègues, cas d'ailleurs entre les mains de la justice, Bruno Julliard, Premier Adjoint en charge de la Culture, avance à marche forcée, avec la complicité de certains directeurs, pour imposer dès la rentrée, la suppression des cours individuels pour le premier cycle dans les conservatoires municipaux d'arrondissement.

C'est l'essence même de nos cours qui est remise en cause. La pédagogie de groupe (remarquable lorsqu'elle est utilisée à bon escient) ne peut être dévoyée à ce point pour des raisons idéologiques ou comptables. Ces mesures, jumelées aux conditions d'inscription dans ces établissements, déjà expérimentées en septembre dernier, vont, n'en doutons pas, destabiliser encore davantage nos métiers. Et si Paris n'est pas la France, force est de constater que ce fonctionnement sera vite pris comme exemple par des collectivités cherchant à faire des économies, tout d'abord sur la culture et en particulier les écoles de musique ! Les parents d'élèves ne s'y trompent pas et nous trouvent (tous syndicats confondus) bien trop calmes. Ce n'est peut-être qu'une apparence! Nombre de réunions ont lieu, manifestations (malheureusement peu suivies, à l'heure de l'Euro et des manifestations contre la loi "travail").

*Vous verrez quelques courriers ou compte-rendus de ces réunions dans les pages ci-après.*

## COURRIER





## L'ARE : DÉMOCRATISATION OU "VULGARISATION" DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

### LES CHOSES BOUGENT DANS LES CONSERVATOIRES PARISIENS.

*A la rentrée scolaire 2016-2017, la frontière entre l'enseignement spécialisé et l'éducation artistique n'existera plus vraiment !*

L'ARE fut le point de départ d'un vaste chantier voulu par Monsieur Bruno Julliard (1er adjoint à la mairie de Paris et adjoint à la culture) . En faisant levier sur l'ARE ,la mairie de Paris nous impose désormais une REFORME des conservatoires parisiens dès septembre 2016 !

La ville de Paris (ville en première ligne de l'application des nouveaux rythmes scolaires), étendra à l'ensemble des conservatoires parisiens les expérimentations jusque-là menées dans certains conservatoires « pilotes » . L'apprentissage sera basé sur le collectif dès les premières années de pratique instrumentale mais sans face à face individuel ! Les objectifs défendus par la mairie de Paris s'inscrivent dans la poursuite d'une démocratisation de l'accès aux conservatoires pour tous (comme si ce n'était pas déjà le cas !!). On nous parle également d'adaptation de l'enseignement pour réduire le taux d'abandon des adolescents (60%), ou de diversifier l'offre pédagogique. Ça fait peur évidemment à tout le corps enseignant, mais il y a sûrement moyen d'en tirer un enrichissement dû au foisonnement social, ne nous trompons pas !

La ville de Paris a ses spécificités : 8000 candidatures et 3500 places seulement en 2015 pour les élèves primo accédants, tous tirés au sort par un ordinateur sous le contrôle d'un huissier de justice ! (ne faisons pas trop de jumeaux on ne sait jamais!!). Souhaitons que cela ne change pas car les droits d'inscription ont tellement augmenté que certains parents au pouvoir d'achat élevé pourraient préférer la sélection par l'argent et les cours particuliers. La mairie s'appuie aussi sur les PVP (Professeurs de la Ville de Paris) qui travaillent pour la ville de Paris, mais, au sein des écoles primaires et dans le temps scolaire.

Dans le cadre de l'ARE, c'est un soutien et un allègement pour les professeurs de conservatoire censés « alimenter » des profs (animateurs) intervenant pendant le temps périscolaire pour « initier », «sensibiliser » les enfants du primaire à la musique , à la danse et au théâtre.

**« Réduire l'intimidation culturelle afin de mieux donner sa chance à chacun, quelle que soit son origine socioculturelle » : tel est le mot d'ordre à Paris !**

Pourquoi pas en effet ? C'est beau tout ça ! La pratique de la Musique (Danse et Théâtre) « intimide »(nous citons) ! L'offre faite à ces jeunes intimidés sera donc « globale » : apprentissages collectifs, musiques actuelles, nouvelles technologies, offres en direction des adolescents.

De nouvelles filières apparaissent donc dans nos conservatoires : filières voix, apprentissage collectif, grands débutants et MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

Le résultat pour nos professeurs :

- Encore plus de gens recrutés avec des diplômes universitaires tels que licence et maîtrise en musicologie pour les intervenants écoles primaires dans le temps de l'ARE avec évidemment des contrats de « vacataires permanents»
- Des Professeurs d'enseignement spécialisé (ceux dûment diplômés pour leur emploi !) recrutés avec une « obligation » d'intervention dans le cadre de l'ARE mais toujours avec ces même contrats
- Cours collectifs pour tout le monde (groupes de 12 élèves).
- Pour ces filières, plus de cours individuels !
- recrutement des Dumistes et des PVP pour assurer des cours auparavant assurés par des ATEA ou PEA ; à quoi sert-il de préparer le DE en CEFEDEM ou le CA en CNSM ?

**MES CHERS COLLÈGUES, NOUS ENTRONS DANS LE MONDE DE L' « OCCUPATIONNEL » À PARIS !**

Le monde politique a beau se ranger derrière des circulaires ministérielles ou des vocations sociales fortes, il n'en reste pas moins que Paris est vraisemblablement la championne de France de l'emploi de « vacataires permanents », ce qui la met dans l'illégalité assumée ! Nous ne vous parlons pas du reste ...

*Le bureau du SNEA –Unsa Paris*

## TCR DU VENDREDI 13 MAI 2016 DE 9H30 À 12H30

Audience DAC/Organisations syndicales

Représentants de la DAC Mr. Mathieu Ferey - inspecteur, Mme Frédérique Bergé,  
Mr. Eric Taton (trois autres représentants de la DAC)

Et

Mme Claudia Dentresangle pour le Snea-Unsa, Représentants pour la Cgt et représentants  
d'autres organisations syndicales (bibliothèques et beaux-arts).

La réunion débute sur le point "Envoi et comptes rendus des Auditions mensuelles". Une collègue demande que les comptes rendus soient envoyés systématiquement à tous les représentants des syndicats présents en réunion et non uniquement aux représentants de la CHSCT et CT. Elle rajoute que le délai entre la convocation et l'audience est trop court et qu'il n'est pas toujours évident de s'organiser entre personnes du syndicat pour être présent à la réunion.

Ensuite nous rentrons dans le vif du sujet :

**"Les nouvelles réformes des conservatoires qui seront mises en place dès la rentrée prochaine".**

M. Ferey commence par évoquer les objectifs de cette réforme : Diversification des offres, plan de sensibilisation pour les élèves du CP, partenariats avec d'autres institutions, la pédagogie de groupe, l'utilisation des nouvelles technologies. J'interviens en disant que concernant tous ces points, nous les appliquons déjà depuis des années et je demande quelle est la "nouveau" de cette réforme mise à part le fait que la DAC souhaite que les professeurs spécialisés accueillent un groupe d'élèves (12 élèves par filière) à la place d'un cours individuel. En effet, cette réforme telle quelle elle est présentée laisse penser que tout n'est qu'une question de chiffres. Mathieu Ferey essaie de me convaincre que cela n'est pas une réalité mais que les nombres d'heures consacrés aux élèves resteraient les mêmes. Il explique que c'est juste une façon de proposer un dispositif de plus pour les élèves qui souhaitent découvrir un instrument de musique dans le cadre d'un cours collectif.

J'ai également demandé pourquoi une formation à la pédagogie collective obligatoire est imposée aux professeurs de conservatoire et par qui cette formation sera t'elle dispensée. Mathieu Ferey nie que cette formation soit imposée ou obligatoire. J'affirme que cela avait été dit par les directeurs des CMA en début d'année scolaire. J'ai été soutenue par un collègue (professeur de guitare au 18ème) qui a confirmé mon propos. Mathieu Ferey affirme qu'il ne s'agit pas d'une formation mais d'un « Atelier rencontre » pour que les professeurs puissent partager leur expérience concernant la pédagogie de groupe.

Mathieu Ferey annonce que pour la rentrée prochaine il y aura dans chaque CMA de la Ville de Paris au moins une filière chant chorale, une filière instrumentale et une filière musique assistée par ordinateur. D'autres filières se rajouteront selon les propositions et les capacités de chaque conservatoire.

Une collègue demande à voir les textes de ces nouvelles réformes en disant que la DAC impose une mise en place de cette réforme pour la rentrée 2016-2017 mais qu'aucun texte n'a été formellement rédigé.

Elle rappelle que les inscriptions débutent le 1er juin et que nous n'avons toujours pas un texte pour s'appuyer. Une représentante de la CGT pose la question des moyens qui seront proposés par la DAC pour cette réforme en disant que si le nombre d'élèves augmente, il est indispensable d'augmenter aussi le nombre de personnel, notamment les appariteurs et personnel administratif. Sans réponse positive de la DAC, elle demande que cette réforme soit reculée au moins d'un an afin d'anticiper et mettre en place les moyens nécessaires pour accueillir un plus grand nombre d'élèves dans des bonnes conditions.

Concernant le règlement intérieur des CMA, les représentants de la DAC ont dit que ce document sera préparé pour la rentrée prochaine.

*La réunion s'est terminée sur les échanges concernant les problèmes spécifiques des ateliers de beaux-arts.*

## COMPTE-RENDU RÉUNION DU 19 AVRIL 2011 DE 17H À 17H45 DGCA / SNEA-UNSA

**Mme Régine Hatchondo, Directrice**  
**Mr Alain Loiseau, en charge de l'Inspection générale,**  
**Mr Eric Denut, Chargé de Mission pour les orchestres.**

et

**Mme Pascale Dubbert, Secrétaire Générale Adjointe du SNEA-UNSA**  
**Mme Claudia Dentresangle, Secrétaire Nationale du SNEA-UNSA**  
**Mr. Michel Ventula, Secrétaire Général-Adjoint du SNEA-UNSA, en charge de l'enseignement**

*Nous avons d'abord remercié Mme Hatchondo de nous recevoir, contrairement à ses prédécesseurs qui ne l'ont jamais fait !*

- ✓ Après une brève présentation du SNEA-UNSA, notamment sur son champ de syndicalisation, nous avons commencé sur le statut des enseignants artistiques, au moment où notre statut est en train d'être "toileté".
- ✓ Nous avons insisté sur la nécessité de réaffirmer notre statut d'enseignant territorial, avec son corollaire, le respect du calendrier scolaire.

Nous nous apercevons que Mme Hatchondo ne connaît pas nos cadres d'emplois ni nos missions. Lorsque nous avons évoqué notre refus de voir nos missions glisser vers l'animation, au travers d'activités pendant le temps périscolaire ou bien pour Orchestre à l'école, missions honorables, mais ne correspondant pas à l'enseignement artistique spécialisé, Mme Hatchondo a manifesté son désaccord, estimant que ces missions devaient aussi être confiées à des artistes confirmés. Nous avons nous-mêmes confirmé notre opposition à ce glissement vers le socio-culturel, ce qui ne correspond ni à nos cadres d'emplois, ni à nos formations diplômantes. Nous avons d'ailleurs insisté en disant qu'il fallait aussi adapter le contenu de ces formations diplômantes (DE et CA) à de nouvelles missions éventuelles. Nous avons réaffirmé notre ouverture et notre acceptation d'une évolution nécessaire de nos métiers, mais cela devait se faire dans le respect de notre métier d'enseignant et en veillant à ce que les conditions d'accueil des enfants qui doivent pratiquer l'activité artistique (musicale essentiellement) le fassent dans des conditions décentes. Cela suppose une véritable volonté des acteurs politiques locaux.

✓ Nous sommes revenus sur les recrutements statutaires et avons rappelé notre proposition, déjà faite à Manuel Valls, mais aussi à la DGCL, de modifier l'examen final d'obtention du DE ou du CA, les transformant de fait en concours. Les reçus seraient ainsi automatiquement inscrits sur la liste d'aptitude et auraient trois années pour trouver un poste. Ceci n'est possible que si des représentants du CNFPT ou du Centre de Gestion sont présents au jury. Cette demande pose un problème d'égalité d'accès dans la Fonction Publique Territoriale, mais... ne peut-on faire une exception culturelle?

✓ Nous avons ensuite évoqué la probable prolongation de la loi de mars 2012, dite loi Sauvadet. Il ne faudra pas oublier de modifier les dates de prise en compte des services publics effectifs sous peine d'exclure encore une fois des enseignants qui sont en CDD depuis bientôt dix ans!

✓ Nous sommes ensuite revenus sur le maintien des ensembles permanents (Mme Hatchondo a bien précisé qu'il n'y en aurait pas d'autres!). La création de Maisons des orchestres, structures souvent existantes mais qu'il faut traiter acoustiquement pour les adapter, l'accompagnement de grands projets d'auditorium (Pau, Toulouse), tout ceci nous a été confirmé par Eric Denut qui semble ne plus disposer de l'enveloppe de 2, 5 Millions d'euros, évoquée lors de notre dernière rencontre, et devant justement servir à faire ces adaptations acoustiques aux côtés des collectivités concernées.

La réunion s'est terminée rapidement, Mme Hatchondo et Eric Denut enchaînant avec une autre réunion. Alain Loiseau doit nous faire parvenir le deuxième rapport Lockwood... et nous assurer de notre participation aux prochaines réunions concernant le schéma d'orientation pédagogique et le contenu de nos missions.



## ... BRÈVE ...

### **LOI SAUVADET**

La loi "Sauvadet" du 12 mars 2012 permettant soit l'intégration, soit la CDIisation a été prolongée par la loi du 20 avril 2016. Mais cette loi n'a pas modifié les conditions (de dates) d'obtention d'un CDI. Elle n'a modifié que la date permettant l'accès à la titularisation. C'est au 31 mars 2013 que les conditions d'ancienneté requises doivent être remplies.

### **CONGRÈS DU SNEA-UNSA**

Comme vous le savez certainement, le Congrès de notre Syndicat se tiendra cette année à Lille du 25 au 28 août prochains. A cette occasion, notre Secrétaire Général Claude Charles se retirera après plus de 25 années passées à la tête du Syndicat.

### **CONGRÈS DE L'UNSA-TERRITORIAUX**

**L'UNSA-Territoriaux s'est réuni en congrès du 7 au 9 juin derniers, à Périgueux.**

A cette occasion, un nouveau Conseil fédéral a été élu, après le départ de Catherine Guérin. C'est Claudie Coste qui a été élue Secrétaire Générale de l'UNSA-Territoriaux. Nous remercions Catherine Guérin et son équipe pour l'accueil fait au SNEA au sein de la Fédération. Nous ne doutons pas que cela va continuer avec la nouvelle équipe. Nous sommes persuadés que nos spécificités ont toute leur place au sein de l'UNSA-Territoriaux et ferons en sorte que, unis, nous fassions évoluer les statuts favorablement.

### **PPCR C'EST QUOI?**

**Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations.**

Un accord a été signé par certaines organisations syndicales, dont l'UNSA fait partie, accord qui organise une évolution des carrières, pour l'instant en catégorie B, indépendamment de l'augmentation minimale du point d'indice. La catégorie A va suivre. Vous trouverez ci-après les conséquences de cet accord



**Revalorisation des grilles indiciaires des 3 grades du statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et sur une période de 3 années.**

Suite à la signature de l'accord PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunération) par l'UNSA, CFTD, CFTC, FA-FP, FSU et malgré son rejet par la CGT et FO, les grilles indiciaires des 3 grades du statut particulier du cadre d'emplois des Assistants Territoriaux d'Enseignement artistique sont revalorisées avec **effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016**.

Ainsi et en prenant en compte la hausse du point d'indice à venir (0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et 0,6 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017), les traitements bruts **sur la base d'un temps complet** seront les suivants :

Echelons	Grille ATEA avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2016			Grille ATEA au 1 <sup>er</sup> janv. 2016			Grille ATEA au 1 <sup>er</sup> janv. 2017			Grille ATEA au 1 <sup>er</sup> janv. 2018			Hausse sur les 3 années
	Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		
13	576	486	2 250,32 €	582	492	2 278,10 €	591	498	2 333,56 €	597	503	2 356,99 €	4,53%
12	548	466	2 157,72 €	557	472	2 185,50 €	559	474	2 221,10 €	563	477	2 235,15 €	3,46%
11	516	443	2 051,22 €	524	449	2 079,00 €	529	453	2 122,69 €	538	457	2 141,44 €	4,21%
10	486	420	1 944,72 €	497	428	1 981,76 €	512	440	2 061,78 €	513	441	2 066,46 €	5,89%
9	457	400	1 852,12 €	464	406	1 879,90 €	498	429	2 010,23 €	500	431	2 019,60 €	8,29%
8	436	384	1 778,03 €	446	392	1 815,07 €	475	413	1 935,26 €	478	415	1 944,63 €	8,57%
7	418	371	1 717,84 €	425	377	1 745,62 €	449	394	1 846,23 €	452	396	1 855,60 €	7,42%
6	393	358	1 657,64 €	403	364	1 685,43 €	429	379	1 775,94 €	431	381	1 785,31 €	7,15%
5	374	345	1 597,45 €	381	351	1 625,23 €	406	366	1 715,02 €	415	369	1 729,08 €	7,61%
4	359	334	1 546,52 €	369	341	1 578,93 €	389	356	1 668,16 €	397	361	1 691,59 €	8,58%
3	347	325	1 504,84 €	365	338	1 565,04 €	379	349	1 635,36 €	388	355	1 663,48 €	9,54%
2	333	316	1 463,17 €	361	335	1 551,15 €	373	344	1 611,93 €	379	349	1 635,36 €	10,53%
1	325	314	1 453,91 €	357	332	1 537,26 €	366	339	1 588,50 €	372	343	1 607,25 €	9,54%

Echelons	Grille ATEA 2 <sup>ème</sup> classe avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2016			Grille ATEA 2 <sup>ème</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janv. 2016			Grille ATEA 2 <sup>ème</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janv. 2017			Grille ATEA 2 <sup>ème</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janv. 2018			Hausse sur les 3 années
	Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		
13	614	515	2 384,60 €	621	521	2 412,38 €	631	529	2 478,82 €	638	534	2 502,25 €	4,70%
12	581	491	2 273,47 €	589	496	2 296,62 €	593	500	2 342,93 €	599	504	2 361,67 €	3,73%
11	551	468	2 166,98 €	559	474	2 194,76 €	563	477	2 235,15 €	567	480	2 249,21 €	3,66%
10	518	445	2 060,48 €	527	451	2 088,26 €	540	459	2 150,81 €	542	461	2 160,18 €	4,62%
9	493	425	1 967,87 €	500	431	1 995,66 €	528	452	2 118,01 €	528	452	2 118,01 €	7,09%
8	463	405	1 875,27 €	471	411	1 903,05 €	502	433	2 028,98 €	506	436	2 043,03 €	8,21%
7	444	390	1 805,81 €	452	396	1 833,60 €	475	413	1 935,26 €	480	416	1 949,32 €	7,36%
6	422	375	1 736,36 €	431	381	1 764,14 €	455	398	1 864,97 €	458	401	1 879,03 €	7,59%
5	397	361	1 671,54 €	408	367	1 699,32 €	437	385	1 804,05 €	444	390	1 827,48 €	8,53%
4	378	348	1 611,34 €	387	354	1 639,12 €	420	373	1 747,82 €	429	379	1 775,94 €	9,27%
3	367	340	1 574,30 €	376	346	1 602,08 €	397	361	1 691,59 €	415	369	1 729,08 €	8,95%
2	357	332	1 537,26 €	365	338	1 565,04 €	387	354	1 658,79 €	399	362	1 696,28 €	9,37%
1	350	327	1 514,11 €	358	333	1 541,89 €	377	347	1 625,99 €	389	356	1 668,16 €	9,24%

Echelons	Grille ATEA 1 <sup>ère</sup> classe avant le 1 <sup>er</sup> janv. 2016			Grille ATEA 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janv. 2016			Grille ATEA 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janv. 2017			Grille ATEA 1 <sup>ère</sup> classe au 1 <sup>er</sup> janv. 2018			Hausse sur les 3 années
	Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		Indices brut / majoré	Traitement brut mensuel (TBM)		
11	675	562	2 602,22 €	683	568	2 630,01 €	701	582	2 727,17 €	707	587	2 750,60 €	5,39%
10	646	540	2 500,36 €	655	546	2 528,14 €	684	569	2 666,25 €	684	569	2 666,25 €	6,22%
9	619	519	2 403,12 €	626	525	2 430,90 €	657	548	2 567,85 €	660	551	2 581,91 €	6,92%
8	585	494	2 287,36 €	593	500	2 315,15 €	631	529	2 478,82 €	638	534	2 502,25 €	8,59%
7	555	471	2 180,87 €	563	477	2 208,65 €	599	504	2 361,67 €	604	508	2 380,41 €	8,38%
6	524	449	2 079,00 €	532	455	2 106,78 €	567	480	2 249,21 €	573	484	2 267,95 €	8,33%
5	497	428	1 981,76 €	504	434	2 009,55 €	541	460	2 155,49 €	547	465	2 178,92 €	9,05%
4	469	410	1 898,42 €	480	416	1 926,20 €	508	437	2 047,72 €	513	441	2 066,46 €	8,13%
3	450	395	1 828,97 €	458	401	1 856,75 €	482	417	1 954,00 €	484	419	1 963,37 €	6,85%
2	430	380	1 759,51 €	438	386	1 787,29 €	459	402	1 883,71 €	461	404	1 893,09 €	7,06%
1	404	365	1 690,06 €	418	371	1 717,84 €	442	389	1 822,80 €	446	392	1 836,86 €	7,99%